

## EDITO

La fin d'année scolaire est proche, les inscriptions sont à faire pour la rentrée prochaine, n'oubliez pas que l'école est le cœur de notre village.

Des actions sont toujours en cours par nos associations, des bénévoles remplis d'énergie continuent à nous faire vivre des merveilleux moments de convivialité.

Nous voilà déjà au mois de mai 2021, des élections vont avoir lieu au mois de juin 2021, un fait exceptionnel : deux élections le même jour, départementale et régionale.

N'oubliez pas de venir voter, de vous inscrire sur la liste électorale et si vous ne pouvez pas vous déplacer, pensez à la procuration.

Le conseil régional et du département sont les acteurs proches de nos administrés et de nos communes donc il est important de bien les choisir.

Nous allons tous nous retrouver dans nos jardins, nos terrasses pensons à notre environnement, la nature est un miracle permanent protégeons là, bon printemps à vous Toutes et Tous.

Thierry Sallandre

## AGENDA

### MAI

**Mercredi 5 de 14h à 16h sans RV** : Permanence SOLIHA à Condrieu (mairie Echalas), renseignement gratuit sur les aides à l'amélioration de l'habitat (Tél. 04.37.28.70.20)

**Mercredi 5 sur RV** : Permanence INFO ENERGIE à Condrieu (bâtiment Les Eclats face à la mairie), renseignement gratuit (Tél. 04 37 48 25 90)

**Mercredi 5 de 14h à 16h** : Permanence gratuite de l'architecte conseil du Parc du Pilat à Condrieu (Bâtiment Les Eclats face à la mairie /chaque 1er mercredi du mois) Tél : 04.74.87.52.01

**Vendredi 7 de 16h à 19h** : Vente paëlla à emporter pré-réservee et marché aux fleurs du Sou des Ecoles

**Samedi 8** : Commémoration de la fin de la 2e guerre mondiale

**Lundi 10 au samedi 22 mai** : Collecte des pneus à la déchèterie d'Ampuis pour les particuliers

**Vendredi 14 de 10h à 12h** : Permanence exceptionnelle en mairie uniquement pour s'inscrire sur les listes électorales pour pouvoir voter en juin

**Vendredi 14 et mercredi 26** : Fermeture de la mairie

**Dimanche 30** : Fête des mères

## ACTUALITES



Rejoignez-nous sur

facebook

Retrouvez les actualités du village sur la page Facebook « Les Haies » :

<https://www.facebook.com/leshaies69420/>

Lecture libre sur internet sans création de compte Facebook.

### Mairie des HAIES

450, rue des Champs Blancs

69420 LES HAIES

Tél : 04.74.56.89.99

mail : [mairie@leshaies.fr](mailto:mairie@leshaies.fr)

### Horaires d'ouverture de la mairie :

Le lundi de 13h30 à 17h

Le mardi de 8h30 à 12h

Le mercredi de 13h30 à 17h

Le vendredi de 16h30 à 19h (permanence du maire et des adjoints)



### BUDGETS

Le conseil municipal s'est réuni le 09 avril 2021, il a examiné l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'investissement de la commune de l'année 2020 et le budget a été adopté à l'unanimité.

Un travail important avait été fait sur le budget primitif en début d'année 2020 et nous avons tenu le cap malgré une année un peu chahutée.

Nous avons aussi échangé sur le budget prévisionnel pour cette année 2021.

Dans un premier temps, nous avons évoqué le fait qu'il est important d'éviter les dépenses supplémentaires sur le budget de fonctionnement car nos dotations ont encore baissé cette année, quand cela va s'arrêter ?

Nous ne savons pas clairement comment la commune va être compensée suite à la suppression de la taxe d'habitation, quel montant ?

Sera-t-il fixe tous les ans ?

Enormément de questions sans avoir de réponses claires.

Donc nous avons décidé de ne pas augmenter nos dépenses de fonctionnement.

Dans un deuxième temps, nous avons évoqué le budget d'investissement.

Nous avons quelques projets dans les tiroirs, en cours d'étude :

- L'agrandissement de notre cimetière, qui devrait être réalisé cette année.
- Le remplacement de l'ensemble des éclairages de la commune, étude d'un éclairage raisonné, le parc du Pilat nous accompagne dans ce projet.
- La désimperméabilisation de la cour d'école.
- La création d'un commerce multi services en boutique test qui va voir le jour en 2022.
- La suite des rénovations des appartements communaux.
- La modification des accès de la cantine, car les normes évoluent et si nous souhaitons garder notre cantine, il est nécessaire de s'adapter.
- La création d'une chaudière bois pour chauffer l'ensemble des bâtiments communaux à minima.

Nous avons la chance d'être accompagnés par l'Etat, la Région Auvergne Rhône Alpes, le Département du Rhône, Vienne Condrieu Agglomération, le Parc Régional du Pilat, et de tous les conseillers municipaux de notre village qui prennent énormément de temps à suivre et organiser les projets.

Donc nous avons un plan d'action important et tous les acteurs que je viens de nommer ci-dessus participent par leurs actions, leurs temps passés et leurs financements pour que notre village puisse prospérer.

Donc le budget d'investissement sera suivi de très près pour éviter toute dérive bien sûr. L'ensemble des conseillers du conseil municipal de notre commune ainsi que moi-même, veillons en bon Père de famille sur les recettes et les dépenses.

## REFORME TAXE D'HABITATION

Après de longs débats, la réforme de la taxe d'habitation est presque arrivée à son terme. Par contre, il y a des subtilités, comme dans toutes les réformes, et celle-ci n'est malheureusement pas agréable.

Sur chaque avis d'imposition, vous avez un nombre important de chiffres, parfois très difficiles à comprendre, et pour cette fois, les choses sont à peu près claires.

Il y a une part « syndicat des communes » qui ne sera pas prise en charge par l'état et ni compensée.

Donc cette part « syndicat des communes » est transférée sur la taxe foncière. Cela veut dire que les propriétaires vont devoir payer la part « syndicat des communes ».

Depuis plusieurs mois, nous nous battons avec Madame le Maire de TREVES, Monsieur le Maire de LONGES, notre Député Jean Luc FUGIT, pour faire changer les règles de compensation de la taxe d'habitation et éviter que les administrés supportent le coût, même partiel, de cette réforme pour moi injuste.

Je reviendrai vers vous dès que nous aurons des retours suite à nos demandes.

## DECHARGE SAUVAGE

Nous avons depuis plusieurs mois, pour ne pas dire années, une décharge sauvage se trouvant sur un terrain privé sur la route entre le cœur de notre village et la Crois Régis.

Celle-ci s'est agrandie.

Nous avons interpellé les propriétaires, la gendarmerie, la Direction du Territoire, le Parc Naturel du Pilat ainsi que Madame la Ministre de la Transition Ecologique fin d'année dernière.

Les propriétaires ont décidé de déposer une plainte et une procédure est en cours.

Plusieurs véhicules ont été identifiés, donc nous devrions avoir une partie des fautifs.

J'espère que des sanctions sévères seront prononcées et que le nettoyage sera à leur charge.

Le coût de nettoyage, de l'évacuation et de traitement des déchets reste à la charge du propriétaire, à moins d'un avis contraire motivé par le tribunal compétent.

Nous sommes en liaison avec les propriétaires pour faciliter les démarches et les accompagner dans cette épreuve un peu difficile.

Dès qu'une décharge sauvage s'installe sur un terrain privé, seuls les propriétaires peuvent effectuer une action, soit porter plainte auprès des tribunaux compétents pour que des actions soient menées, soit gérer eux même l'évacuation des déchets et aussi, si cela est possible, fermer les accès pour éviter la venue d'autres voyous.

La commune peut intervenir seulement sur une décharge sauvage sur un terrain public ou un réel risque identifié pourrait porter atteinte à la santé publique.

## ECOLE : INSCRIPTIONS POUR LA RENTREE 2021

Les inscriptions des nouveaux élèves pour la rentrée 2021 auront lieu **du lundi 17 mai au vendredi 21 mai**.

Merci de contacter Mme GARDETTE, directrice de l'école, au 04/74/87/86/07 pour convenir d'un rendez-vous.



## VACCINATION COVID

Le centre de vaccination installé dans la salle de l'Arbuel de CONDRIEU est ouvert au public depuis le lundi 12 avril, sur le site DOCTOLIB.

Depuis le lundi 19 avril la vaccination est désormais ouverte aux personnes âgées de 60 ans et plus.

Le Centre de vaccination fonctionne toujours aussi bien grâce à la mobilisation du personnel soignant, des Mairies et des bénévoles que nous remercions.

La deuxième vaccination (rappel) a commencé la semaine du 19 au 24 avril.

L'objectif est d'atteindre 50% de personnes vaccinées au 30 juin prochain, en coordination avec le personnel soignant, les bénévoles et l'A.R.S. avec une montée en puissance (passage à 600 doses) à partir du mois de mai prochain.

## PROCURATION

Les élections régionales et départementales doivent se dérouler les 20 et 27 juin prochains.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer dans votre bureau de vote ces jours-là, il est possible de voter par procuration. L'électeur qui donne procuration et celui qui vote à sa place doivent être inscrits sur les listes électorales de la même commune.

L'électeur qui donne procuration doit remplir un formulaire. 2 élections = 2 procurations

Il a **3 possibilités** pour faire la démarche :

- Utiliser le **téléservice** <https://www.service-public.fr/particuliers>, puis **aller en personne** à la gendarmerie ou au commissariat avec un justificatif d'identité et l'e-mail de confirmation du dépôt de la demande en ligne
- Imprimer le **formulaire disponible sur internet** <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R12675>, puis le

remettre, **en personne** et en présentant un justificatif d'identité, à la gendarmerie ou au commissariat ou au tribunal ou dans un lieu accueillant du public défini par le préfet.

- Remplir à la main le **formulaire disponible sur place** (gendarmerie ou commissariat ou tribunal, ou lieu accueillant du public défini par le préfet) et présenter **en personne** un justificatif d'identité.



## ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES & REGIONALES

**Dimanche 20 et 27 juin**

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES JUSQU'AU **VENDREDI 14 MAI**



### Comment prendre rendez-vous avec mon service des impôts des particuliers ?

À compter du 12/04/2021, les services des impôts des particuliers proposent un **accueil exclusivement sur rendez-vous** du lundi au vendredi (sauf le mercredi).

Vous pouvez **prendre rendez-vous** :

- ✓ depuis votre espace particulier sur le site [impots.gouv](https://impots.gouv.fr)
- ✓ par téléphone au 0809 401 401
- ✓ depuis la rubrique " Contact" en bas de la page d'accueil du site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)



## INFO MAIRIE

### TRAVAUX BATIMENT COMMUNAL

Les communs de l'appartement R+2 et le vestiaire et sanitaires de la cantine ont été réceptionnés le 20/04/2021 avec quelques réserves.

#### CANTINE

Un vestiaire avec toilette et douche a été créé à la cantine. Coût des travaux : 21 250 € TTC



### CHANGEMENT DES SERRURES DES BATIMENTS COMMUNAUX



La mairie a procédé ce mois au changement des serrures sur les bâtiments communaux. Cela concerne 14 serrures. Sur la porte d'entrée principale de la salle des fêtes, une barre antipanique a également été installée.

Les clés ont été remplacées par des serrures électroniques commandées par un badge programmable.

La répartition des clés et des serrures en fonction des utilisateurs (employé(e)s communaux, enseignantes, associations, utilisateurs, élus...) et des divers bâtiments communaux, est devenue au fil des ans très difficile à gérer, il fallait donc trouver un système qui simplifie la gestion des clés et surtout leur nombre.

Le coût de cet investissement s'élève à 8 986,45€ HT.

Pour la location de la salle des fêtes, les personnes ou associations qui réserveront la salle, devront s'acquitter d'un chèque de caution de 200€ pour le badge, en plus de la location et du chèque de caution pour la salle. Ce badge aura une durée de programmation limitée avec un horaire de début et de fin de la location.

Exemple, si vous louez la salle des fêtes un week-end, ce sera du vendredi 18H au dimanche 22H. Avant cette heure et passé cette heure, vous n'aurez plus accès à la salle.

### EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

La mairie a procédé dès le début du confinement à l'extinction de l'éclairage public partiel puis total, jusqu'à la fin du confinement.

Plusieurs raisons à cela :

- Les horaires de l'aurore et du crépuscule sont compatibles avec les déplacements autorisés en journée (6h - 19h).
- Les bus scolaires ne circulent plus car les collégiens et lycéens sont aussi confinés pour 4 semaines.
- Par ailleurs la rareté des déplacements nocturnes ne justifie pas l'éclairage des voiries.

Au-delà des circonstances particulières de cette période de confinement, c'est aussi un petit geste bienvenu pour l'environnement.

Pour rappel, depuis 2013 la commune des Haies pratique l'extinction de l'éclairage public de 23h à 6h.

Ainsi, cette période d'extinction totale pendant le confinement contribuera à augmenter encore les bénéfices suivants :

- ◆ Lutte contre la pollution lumineuse inutile
- ◆ Préservation de l'environnement et favorisation de la biodiversité
- ◆ Amélioration de la qualité du sommeil des habitants grâce à une nuit noire
- ◆ Meilleure observation du ciel nocturne
- ◆ Une meilleure gestion de la dépense publique avec une économie de la facture d'électricité
- ◆ Limitation de la consommation d'énergie



## BRUITS DE VOISINAGE

Horaires autorisés pour les travaux d'extérieur :

Avec les beaux jours, les travaux en extérieur reprennent.

Les travaux de bricolage ou de jardinage (tondeuse à gazon, motoculteur, perceuse...) sont réglementés, ils sont autorisés comme suit :

- Du lundi au vendredi :  
de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- Les samedis :  
de 9h à 12h et de 15h à 19h.
- Les dimanches et jours fériés :  
de 10h à 12h.



SONORES.....

LES  
NUISANCES



Arrêté Préfectoral 99.1667

Merci de respecter ces consignes dans l'intérêt de tous.

## LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS : C'EST INTERDIT TOUTE L'ANNÉE !

POUR NOTRE AIR ET NOTRE SANTÉ,  
IL EXISTE DES SOLUTIONS FERTILES !

Des solutions alternatives existent :



BROYAGE



COMPOSTAGE



PAILLAGE

Retrouvez tous nos conseils sur :  
[www.nouvelle-44.fr/ma-ville/le-service/le-service-des-dechets-verts](http://www.nouvelle-44.fr/ma-ville/le-service/le-service-des-dechets-verts)

VALORIZON

ARS



## DECHETS VERTS

C'est l'occasion de se rappeler quelques règles qui éviteront des problèmes :

- Tailler les branches qui dépassent chez son voisin
- Se renseigner auprès de sa mairie pour connaître les heures autorisées pour faire du bruit (horaires rappelés ci-contre)
- Par respect pour l'écologie, ses voisins, et pour prévenir les risques d'incendie, brûler ses déchets est INTERDIT et vous expose à une amende allant jusqu'à 450 euros.

Des alternatives existent :

- Broyage et paillage
- Compostage
- Déchèterie



# PREVENTION DES RISQUES DOMESTIQUES

## EXPOSITION A L'ECOLE

Les élèves de CE2 racontent le projet « Prévention des dangers domestiques » via à une exposition proposée par l'association "Prévention MAIF », qui s'est déroulée en mars 2021 auprès de tous les élèves de l'école.

Voici ce qu'en ont retenu les enfants :



**Tom :** « Quand on est rentré dans l'école, il y avait une exposition dans le hall sur les dangers domestiques. On a travaillé dessus, et c'était bien. Ce que j'ai trouvé le plus dangereux, c'est la voiture dans le garage. S'il y a un enfant derrière le volet roulant du garage et qu'un adulte recule la voiture, il peut écraser l'enfant. Il y a aussi les objets électriques qui sont dangereux. Si on est sous la douche et qu'il y a un radiateur à côté et si l'enfant touche le radiateur avec ses mains mouillées, il peut recevoir une décharge électrique. »

**Timothée :** « En classe, nous avons travaillé les dangers de la maison. Il y avait une exposition sur les dangers domestiques. On devait tous les chercher. Il y avait 6 salles différentes qui étaient la cuisine, la salle de bain, la chambre, le salon, le jardin et le garage. »

**Eliot :** A l'école, on a travaillé sur les dangers domestiques. Il y avait une exposition qui parlait des dangers de la maison. Par exemple, ne pas mettre le manche de la casserole au bord, ne pas mettre ses doigts dans la prise électrique... Pour moi, la chose la plus dangereuse est le four parce qu'on peut se brûler. »

**Lyse :** « Dans la maison, il y a plein de dangers, par exemple, les prises électriques : il ne faut surtout pas toucher dedans car tu peux t'électrocuter. Il y en a d'autres, comme les fils électriques. Après, il y a des jouets en plein milieu du passage tu peux tomber et te faire très mal. Il y a aussi les médicaments tu peux t'empoisonner. Avec la casserole, tu peux te brûler c'est pour ça qu'il ne faut pas la toucher. Il y a l'aspirateur en plein milieu tu peux tomber et te faire très mal. »

**Kloé :** « J'ai appris qu'il ne faut pas toucher des fils électriques avec les mains mouillées et il faut éteindre le disjoncteur quand on change une ampoule. Il ne faut pas qu'il y ait trop de prises sur une multiprise sinon il peut avoir un départ de feu. »

**Léo :** « Ce qu'il ne faut pas faire c'est, par exemple, si vous changez une ampoule sans éteindre le disjoncteur vous risquez de vous électrocuter. Mais aussi si vous vous douchez en même temps que vous vous séchez les cheveux ça peut vous électrocuter. Si vous branchez trop d'appareils ménagers sur la même prise vous risquez de faire brûler votre maison. Attention aussi si vous mettez un vêtement mouillé sur le radiateur électrique vous risquez de déclencher un feu. »

**Ilan :** « Un danger domestique est un danger à la maison. Par exemple, mettre des ciseaux dans les prises est très dangereux parce que l'électricité va passer dans les ciseaux et va t'électrocuter. Autre exemple, quand tu prends une douche, tu ne dois jamais avoir un radiateur près de la baignoire. »

**Lucas :** « Les dangers domestiques se passent à la maison. Dans la cuisine, il ne faut pas laisser des sacs plastiques sinon les enfants risqueraient l'étouffement. Au salon, il ne faut pas laisser des cacahuètes et du vin ni la porte de la cheminée ouverte, sinon l'enfant risquerait l'étouffement, l'empoisonnement et la brûlure. Dans le jardin, il ne faut pas laisser son enfant faire du vélo seul, il pourrait tomber. »

**Théo :** « Un enfant ne doit pas toucher un fer à repasser allumé. Il ne doit pas prendre des allumettes près d'une cheminée. Il ne doit pas toucher le four quand il est allumé, ni même un micro-onde. Il ne doit pas non plus toucher un couteau. Un petit enfant ne doit pas aller seul dans la voiture, il peut se faire écraser. Il ne doit pas prendre les outils. »

**Livio :** « Les dangers domestiques ont lieu à la maison donc il y a les coupures, les brûlures, l'électrocution et l'empoisonnement. Il faut être prudent à la maison. »



# La recette au fil des saisons....

## TERRINE DE POULET

Recette idéale en été ☺

Ingrédients :

600 gr de chair à saucisses

2 paquets de tranches de lard

3 blancs de poulet

1 œuf

2 cuillères à soupe de Cognac

\*\*\*\*\*



Mélanger la chair à saucisses avec l'œuf et le Cognac.

Dans une terrine, alterner avec tranches de lard/chair à saucisse/blancs de poulet ouverts en 2.

Terminer par la chair à saucisses.

Arroser avec un peu de Cognac, poser sur le dessus du thym et du laurier et refermer la terrine.

Mettre au four 1h30 au bain marie à 200 degrés.

A ¼ d'heure de la fin, enlever le couvercle pour faire dorer la terrine.

Servir froid avec des cornichons et une salade.

Se conserve plusieurs jours au réfrigérateur.

**Merci à Gisèle Sallandre pour cette recette !**

**Vous aussi faites-nous partager vos recettes de saison en les transmettant à la mairie : [mairie@leshaies.fr](mailto:mairie@leshaies.fr)**

# PORTRAIT

# 2 MOIS

**Laurent Coupé**, je suis photographe autodidacte sur Les Haies où je réside en famille depuis 2009.

Je me suis mis à la photographie assez tardivement en suivant uniquement des tutoriels sur internet. Je pratique cette discipline depuis maintenant 6 ans, comme un passe-temps au début, puis un peu plus sérieusement à partir de 2019 où je me suis mis en autoentrepreneur (comme deuxième activité) afin de régulariser des demandes de prestations avec des particuliers et des professionnels.

Je ne fais que très peu de « paysage », mais lorsque l'occasion se présente ou que le besoin de sortir l'appareil se fait trop présent, alors l'occasion est belle pour tenter de réaliser un panorama qui vaille le détour.

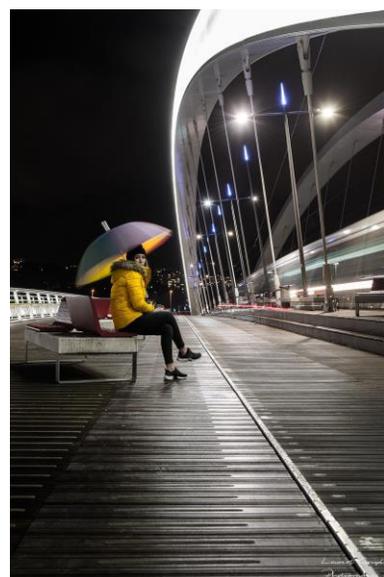
Avec la pratique j'ai ainsi pu commencer à couvrir des événements sportifs, des mariages ainsi que réaliser des shootings photo pour des entreprises.

La photo est pour moi un besoin presque quotidien, tous les prétextes sont bons pour sortir l'appareil et fixer à jamais, des moments de vie éphémères.

J'ai développé un attachement tout particulier à la photo de sport, c'est elle qui me fait lever à l'aurore et me déplacer dans d'autres régions pour mettre en image les performances de sportifs engagés dans leurs disciplines.

A l'arrivée, cela donne des moments de partage et d'échange assez uniques, avec la possibilité de réaliser des photos qui me tiennent à cœur.

Si comme moi, la photographie vous intéresse, n'hésitez pas à prendre contact ou tout simplement à aller visiter ma galerie sur mon site : [www.lcphotographies.com](http://www.lcphotographies.com)



*Chers Hayards, Chères Hayardes,*

En raison des mesures sanitaires strictes auxquelles nous devons tous nous plier, nous n'avons pas pu organiser une matinée sabodet comme d'habitude...

Malgré cela, vous avez été très nombreux à répondre présent à notre vente à emporter qui a eu lieu en mars dernier !

Grâce à vous nous avons réussi à vendre plus de 350 parts et nous avons pu passer un bon (mais court) moment avec vous !

C'est avec un peu de retard que tous les membres des **Zazous** vous remercient grandement pour avoir participé à cet événement qui nous tient à cœur.

Nous vous informons par ce petit mot pour vous dire que la tournée du 1er mai est annulée compte tenu du confinement actuel.

Pour la vogue, nous ne savons toujours pas si celle-ci pourra se dérouler « normalement » ou bien comme l'année dernière, nous vous tiendrons au courant dès que nous en saurons plus sur toutes ces mesures sanitaires, mais nous espérons vivement pouvoir vous retrouver pleinement pour cette vogue 2021 !

En attendant prenez soin de vous et à très bientôt !



**Les Zazous** 😊



# LES HAIES le 7 mai 2021 **VENTE A EMPORTER**

## **PAELLA / JAMBALAYA\***

Sur réservation au plus tard le 30 avril

**9€ la part**

\*Spécialité épicée à base de riz, saucisse,...



## **Vente de FLEURS et LEGUMES**



**1 plant de tomates cerises**  
**OFFERT à chaque élève de l'école !**



**VENTE DRIVE le 7 mai devant la mairie de 16h à 19h**



Sou des écoles des Haies



**Bon de  
Commande**  
Vente au profit  
du Sou des Ecoles  
Des Haies

**NOM Prénom :**

.....



| Plat                  | Nombre parts |         |
|-----------------------|--------------|---------|
| Paëlla                | .....        |         |
| Jambalaya             | .....        |         |
| <b>NB TOTAL PARTS</b> | .....        | ..... € |

A déposer jusqu'au 30 avril dans la boîte aux lettres du Sou (à l'école)  
Règlement par chèque à la commande à l'ordre du Sou des Ecoles des Haies

## INFO DU DEPARTEMENT

### Participer à la lutte contre le moustique tigre

Vous pensez avoir observé un moustique tigre ? Vous souhaitez le signaler ?

Accédez à la plate-forme de signalement :

[https://signalement-moustique.anses.fr/signalement\\_albopicus/signalements](https://signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopicus/signalements)

## RECONNAÎTRE LE MOUSTIQUE TIGRE

- ✓ Il est **rayé noir et blanc** (corps et pattes)
- ✓ Il est **très petit (5 mm)**
- ✓ Sa piqûre est **douloureuse**
- ✓ Il pique durant la **journée** (ce n'est pas lui qui vous empêche de dormir la nuit !)



## MOUSTIQUE TIGRE

## FAISONS ÉQUIPE AVANT QU'IL PIQUE



### PRIVONS-LE D'EAU !



BÂCHEZ, COUVREZ, VIDEZ !



[www.rhone.fr/moustiquetigre](http://www.rhone.fr/moustiquetigre)

## La Check List

anti moustiques tigres



## le bon geste n°2

[nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr](http://nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr)

## Videz après chaque pluie

- Coupelles de pots de fleur (l'astuce du pro : mettez-y du sable ! La plante y puisera l'eau sans que le moustique puisse y pondre)
- Gamelles pour animaux
- Pieds de parasol
- Plis de bâches (de mobilier de jardin, piscine...)
- Jeux pour enfants (toit de cabane, toboggan, chaise...)
- Pluviomètres
- Éléments de décoration
- Bref, vous avez compris : tout ce qui retient la moindre quantité d'eau !

RÉSERVÉ AUX PARTICULIERS DE VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION

# COLLECTE DE PNEUS

DU 10 AU 22 MAI 2021

DÉCHÈTERIE D'AMPUIS

AUX HORAIRES D'OUVERTURE HABITUELS

CARTE D'ACCÈS OBLIGATOIRE / 4 PNEUS PAR FOYER



## PNEUS ACCEPTÉS :

Véhicules légers  
(tourisme, camionnettes,  
4x4, motos, scooters)



## PNEUS REFUSÉS :

Pneus souillés, jantés,  
poids lourds et agraires

**ATTENTION : EN DEHORS DE CES DATES, LE DÉPÔT DE PNEUS  
N'EST PAS AUTORISÉ DANS LES DÉCHÈTERIES !**